

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS333

présenté par

Mme Calvez, Mme Grandjean, Mme Limon, Mme Cloarec-Le Nabour et les membres du groupe
La République en Marche

ARTICLE 8

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La Banque publique d'investissement publie la répartition par sexe des membres composant les comités d'investissement. Un décret détermine les modalités de publication et les objectifs de progression de la part des femmes et des hommes au sein de ces comités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre les obligations de transparence concernant la mixité au sein des comités d'investissement de Bpifrance.